



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HÔPITAL RIVIERA-CHABLAIS VAUD-VALAIS

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan soumettent le financement du nouvel hôpital à leur Grand Conseil

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan proposent à leurs Grands Conseils respectifs d'octroyer la garantie des Etats de Vaud et du Valais pour l'emprunt bancaire destiné à financer la réalisation du nouvel hôpital intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais. Cet emprunt est destiné à la construction d'un nouvel hôpital à Rennaz et à l'adaptation des sites de Vevey et Monthey en centres de traitement et de réadaptation. Les deux Grands Conseils devraient statuer avant l'été.

Afin de concrétiser la réalisation de l'hôpital intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais, une nouvelle étape vient d'être franchie avec la présentation d'un dossier aux Grands Conseils vaudois et valaisan, autorisant chacun des Conseils d'Etat à garantir conjointement l'emprunt de 293.5 millions (220,125 millions pour Vaud et 73.375 millions pour le Valais). Cette répartition représente la part de chaque canton dans le bassin de population concerné par l'hôpital (75% pour Vaud et 25% pour le Valais). L'emprunt financera la construction de l'hôpital à Rennaz et la transformation des sites de Monthey et du Samaritain à Vevey en centres de traitement et de réadaptation (CTR). L'objet soumis au Grand Conseil vaudois comprend également une demande de crédit de 1,2 millions pour financer les études relatives aux aménagements routiers et aux adaptations des transports publics en relation avec le nouvel hôpital. Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan souhaitent que les Grands Conseils puissent statuer sur cet objet d'ici la fin du premier semestre 2012. Etant donné la portée du projet pour la couverture des besoins sanitaires d'une importante partie des deux cantons, les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont décidé de le soumettre au référendum facultatif.

Les deux Gouvernements ont également validé les missions et la dotation en lits, ainsi que la procédure libératoire de lits de soins aigus de réserve de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Le nouvel établissement intercantonal concentrera les activités de soins aigus à Rennaz, où l'hôpital comprendra 304 lits et 58 lits de réserve, ainsi que des CTR, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse à Vevey

(Samaritain) et Monthey (75 lits chacun). Un appel d'offres pour la rénovation et l'aménagement de ces deux sites sera lancé ultérieurement.

Conformément aux nouvelles règles fixées par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), les Etats de Vaud et du Valais ne financeront pas directement la réalisation de ce nouvel hôpital. Il appartiendra à l'établissement de couvrir les charges de cet emprunt grâce aux recettes perçues via les tarifs hospitaliers.

Le Plan d'affectation cantonal vaudois, dont la mise à l'enquête publique est prévue au printemps 2012, intègre les données de l'étude sur la faisabilité « Rennaz Demain » et du projet d'agglomération Rivelac.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2012

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat (VD), 021 316 50 04 DFIS, Maurice Tornay, conseiller d'Etat (VS), 027 606 50 10 Marc Diserens, président du Conseil d'Etablissement Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, 079 631 59 16

[ANNEXE 1 - critères évaluation projets](#)

[ANNEXE 3 - Planning de réalisation](#)

[ANNEXE 4 - Effets sur le résultat des divers intervenants](#)

[Dossier_presse_Hopital_Riviera-Chablais_VD-VS](#)

[Projet de décret_Hopital Riviera-Chablais_VD-VS](#)

[ANNEXE 2 - Plans](#)

[Image de synthèse - vue des jardins](#)

[Image de synthèse - vue aérienne](#)